

# Le SCoT Blaye-Estuaire trace son sillage pour les décennies à venir

Élue à la présidence du SCoT Blaye-Estuaire en 2026, Lydia Héraud succède à Denis Baldès dans une phase charnière pour le territoire. Entre l'application de la sobriété foncière et l'attente d'une décision sur les futurs réacteurs nucléaires EPR2, la nouvelle présidente mise sur la continuité et l'adaptation du projet stratégique.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Gironde Blaye-Estuaire n'est pas un document figé. Pour Lydia Héraud, nouvelle présidente de la structure, bien que ce schéma se projette sur vingt ans, il demande une réactualisation permanente face aux évolutions législatives : « On voit bien qu'au bout de cinq ou six ans, nous sommes déjà obligés de modifier le document pour intégrer des éléments prévus de par la loi ». Cette présidence s'inscrit dans un principe d'alternance entre la Commu-



Lydia Héraud CM

nauté de Communes de Blaye (CCB) et la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE).

## Un patrimoine naturel exceptionnel à préserver

L'une des forces majeures du bassin de vie, qui regroupe 34 communes et environ 36 700 habitants, réside dans sa biodiversité. La présidente souligne la richesse environnementale de la façade estuarienne et des marais du nord : « Sur le territoire de ce SCoT, on trouve 30 % des espèces de la Nouvelle-Aquitaine ». Cette réalité impose une gestion fine des ressources, déjà amorcée par le classement de nombreux sites en Espaces Naturels Sensibles (ENS) et l'extension du périmètre Natura 2000 sur le bassin de la Livenne en 2025.

## Vers un habitat plus dense et des mobilités douces

Face aux exigences de la loi « Cli-

mat et Résilience », le SCoT doit désormais engager une modification simplifiée pour garantir sa conformité avec la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050. Lydia Héraud réaffirme la volonté des élus de privilégier la densification des centres bourgs plutôt que l'étalement urbain. Cette stratégie vise non seulement à économiser le foncier (l'objectif initial étant de réduire la consommation d'espace de 50 %), mais aussi à optimiser les réseaux et à rapprocher les habitants des services. En matière de déplacements, le SCoT accompagne les intercommunalités dans le développement des circulations douces via des schémas directeurs cyclables. Un Contrat Opérationnel de Mobilité, signé en 2024 avec la Région, a déjà permis le lancement de la ligne de car express Blaye-Bordeaux.

## Le « tournant » EPR2 attendu pour fin 2026

L'avenir du document de planification est suspendu à la décision de l'État concernant l'implantation de deux réacteurs nucléaires de nouvelle génération (EPR2) sur le site de Braud-et-Saint-Louis. Lydia Héraud précise le calendrier : « On est toujours sur une annonce fin 2026, début 2027 » (lire page 3). Si le territoire est retenu, le SCoT actuel, adopté en 2020, ne suffira plus. « Cela impliquera une révision totale du document » prévient la présidente. Il faudra en effet recalculer les capacités d'accueil de population, redimensionner les infrastructures et planifier la construction de nouveaux logements et équipements pour répondre aux besoins des futurs salariés et de leurs familles. En attendant ce verdict, le Syndicat mixte continue de s'appuyer sur son observatoire territorial (SIG) pour suivre avec précision les dynamiques locales en matière d'habitat, d'économie et d'environnement local.